



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES

PROCES-VERBAL

Séance du 14 mars 2023

A 20h00

Date de convocation : 9 mars 2023

Présents : M. le Maire Nicolas SCHWEITZER

Mmes et Mrs BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, JAMBOR Sylvie, CALMET Florent, PONCET Lucas, ONCUL Magali, PIZZINI Laetitia, MOISSONNIER Jennifer, GAILLARD Marie-Laure, COMMARET Marie, PERTUIZET Pierre, JANAUDY Cyrill, et FAVIER Monique

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Laurent JANAUDY, secrétaire de séance

Le conseil municipal, réuni le 14 mars 2023 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 21 février 2023 à l'unanimité des présents

2023-013

Ecole - Construction d'un préau - Choix des entreprises

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué aux bâtiments, présente les devis reçus pour la confection d'une plaque d'affichage des subventionnaires de l'opération. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de l'entreprise Enseignes Gruel pour 180.00€ HT soit 216.00€ TTC.

M. Laurent JANAUDY présente l'analyse des offres de la commission d'analyse réunie le 6 mars qui a suivi la réception des offres du 28 février pour 3 lots du marché travaux. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, entérine les propositions de la commission d'analyse des offres pour les lots suivants :

Société	Objet	Montant HT	Montant TTC
SARL JUILLARD et Fils	VRD / Gros œuvres	26 600.00 €	31 920.00 €
SAS MSR	Charpente métallique	48 163.51 €	57 796.21 €
SARL MENUISERIE BEAL	Menuiserie bois équipement	6 758.89 €	8 110.67 €
Montant total Travaux		81 522.40 €	97 826.88 €

Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits en reste à réaliser 2022 dans l'opération 218 « préau école ».

- 2023-014** **Bâtiments communaux – Chapelle de Bellor – Contrôle annuel électricité**
M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué aux bâtiments, présente le devis de la société APAVE relatif au contrôle annuel des installations électriques de la chapelle de Bellor. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de la société APAVE relatif à la 1ère visite de contrôle annuel des installations électriques de la chapelle de Bellor pour un montant de 160.00 € HT soit 192.00€ TTC puis de 76.41 € HT, soit 91.49 € TTC pour les années suivantes.
- 2023-015** **Attribution subventions aux associations et organismes extérieurs pour 2023**
Mme Fanny BEREZIAT présente la proposition de la commission finances pour l'attribution des subventions aux associations et organismes extérieurs. La commission propose de maintenir les sommes allouées l'année dernière. Toutefois, elle propose d'augmenter les cotisations de l'Union musicale St Nizier Curciat à 150.00 € et celle de l'Amicale des Donneurs de sang St Nizier-Curciat-Cormoz à 200.00 €. Elle précise que l'association « Le petit Théâtre » a de nouveau décidé de ne pas demander la subvention communale pour l'année 2023. Le conseil municipal approuve le montant global des subventions qui s'élève à 7 500.00 €.
- 2023-016** **Bibliothèque – Renouvellement convention de partenariat**
Mme Fanny BEREZIAT présente la nouvelle convention de partenariat 2023-2028 avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque de la commune de Cormoz. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la nouvelle convention de partenariat.
- 2023-017** **Matériel 2023 – Acquisition matériel pour les illuminations**
Mme Sylvie JAMBOR présente le devis pour l'acquisition de nouveaux matériels pour les illuminations. Le conseil municipal accepte le devis de la société Citylum illumination d'un montant de 672.00 € HT, soit 807.92 € TTC et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif dans l'opération « Matériel 2023 ».
- 2023-018** **Bellor - Busage fossé**
M. Jean-Claude PRABEL, adjoint délégué à la voirie, présente les offres reçues pour les travaux d'accessibilité et busage du fossé aux abords de la Chapelle de Bellor. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MICHON pour un montant de 2 430.00€ HT soit 2 916.00€ TTC et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif dans l'opération 203 « restauration de la Chapelle de Bellor ».
- 2023-019** **Voirie 2023 - Réfection du chemin de la Pie**
M. Jean-Claude PRABEL, adjoint délégué à la voirie, présente l'offre reçue pour la réfection du chemin en pierres nommé « Chemin de la Pie ». Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SOCAFL pour un montant de 11 800.00€ HT soit 14 160.00€ TTC et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif dans l'opération « Voirie 2023 ».
- 2023-020** **GBA – Constatation de la répartition du fonds de solidarité et de l'attribution de compensation provisoire 2023**
Mme Fanny BEREZIAT, adjointe déléguée, présente la délibération communautaire du 13 février 2023 portant sur la constatation de la répartition du fonds de solidarité aux communes de moins de 1 000 habitants et sur la révision libre de l'attribution de compensation au titre de l'année 2023. Cette année, le conseil communautaire a décidé de doubler l'enveloppe du fonds de solidarité. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 6 787€ et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 13 février 2023.

Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Gestion du personnel

Ecole : présentation du compte-rendu du conseil de classe qui a eu lieu le 28 février.

GBA : présentation du compte-rendu de la réunion du 27 février sur la mise en place d'une nouvelle organisation de la collecte des déchets.

Epicerie : la commune s'est rapprochée du pôle économique de GBA qui nous propose un accompagnement pour la réimplantation d'un commerce locale, notamment la réalisation d'une étude de marché pour une épicerie multi-services. Le conseil municipal est favorable à ce dispositif.

Certificat électronique : Le Certificat Electronique Exécutif de monsieur le maire doit être renouveler pour 3 ans. Le conseil municipal valide le devis de notre prestataire JVS-MAIRISTEM pour un montant de 400.00 € HT soit 480.00 € TTC.

Personnel communal : Monsieur Braibant est en arrêt maladie jusqu'au 24 mars.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI

Commission voirie : Réunion de travail prévue le 1^{er} avril 2023

Commissions cimetière : Réunion de travail prévue le 28 mars 2023 à partir de 19h30.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme

Salle des fêtes : Monsieur JANAUDY présente les devis de remplacement des menuiseries et de rafraîchissement de peintures et façade de la salle des fêtes. Ce projet est à l'étude.

Ecole : Monsieur JANAUDY rappelle qu'un devis avait été validé pour la réparation des brise-soleils. L'entreprise BUIRON indique que le fabricant a été racheté et n'est plus dans la possibilité d'exécuter la réparation. Par conséquent, le conseil valide le devis de remplacement à neuf de 2 BSO par l'entreprise BUIRON pour un montant de 1384.00 € HT soit 1660.80 € TTC.

Eglise : Monsieur JANAUDY présente le devis de l'entreprise TISSOT CHARPENTE pour la réparation de la fuite et descente de chéneaux et le démoussage de la toiture. Le conseil valide le devis pour un montant de 4 704.42 € HT soit 5 645.30 € TTC.

Commissions gestion des locations communales – Fleurissement-Associations locales-Gestion des salles-Cérémonies – Bulletin-Site internet

Comité consultation Action Sociale : Madame JAMBOR présente le compte rendu de la réunion. Le comité demande 3 520.00 € dans le budget fonctionnement.

Appartement 109 route de Varennes : Mme Jambor fait visiter l'appartement le mardi 21 mars à 14h30.

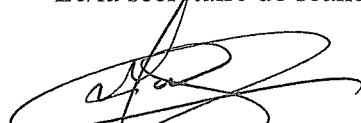
Divers

Transports-mobilités : Monsieur le maire expose le compte-rendu de la rencontre avec les services de GBA qui s'est tenu le 10 mars. Le service transport-mobilité nous propose à compter de septembre 2023, un trajet retour plus direct induisant un gain de 20 minutes pour l'étudiants. D'autre part, 2 nouveaux points d'arrêts seront créés pour le transport à la demande.

SIEA- fibre optique : Monsieur le maire fait un compte-rendu de sa rencontre avec l'entreprise EIFFAGE au sujet des travaux du déploiement de la fibre optique. Les travaux devraient être terminés à l'horizon juillet-août 2023.

Date du prochain conseil municipal le mardi 4 avril 2023 à 20h00

Le/la secrétaire de séance


M. Laurent JANAUDY

M. le Maire,

Nicolas SCHWEITZER